



Communiqué

Travaux réseau eau potable : Déviation de la RD 14 à partir du 24 mars 2025

Lundi 17 mars 2025 – Nîmes Métropole. Afin de sécuriser l’approvisionnement en eau potable des communes de Clarensac, Saint-Côme-et-Maruéjols et Caveirac, des travaux sont prévus sur la RD 14 à compter de ce lundi 24 mars et pendant les 6 mois à venir.

Dans le cadre du schéma directeur de l’eau de l’Agglomération de Nîmes Métropole, le programme global de sécurisation en eau prévoit le raccordement de la commune de Clarensac au réseau d’eau potable de Langlade afin d’alimenter également les usagers de Clarensac. Ces derniers le seront grâce à un second site de production situé à Bernis. Plusieurs kilomètres de canalisations souterraines doivent ainsi être créés jusqu’à la commune de Clarensac.

Cet investissement global de près de 4 millions d’euros HT doit donc être réalisé avant la mise en service de la future ligne de Trambus T5.

« La sécurisation de notre approvisionnement en eau potable est un enjeu fondamental pour l’avenir de notre Agglomération. L’eau est une ressource vitale et fragile, nous avons le devoir de la préserver en mettant tout en œuvre pour garantir sa distribution aux usagers dans les meilleures conditions » précisent Franck Proust, président Nîmes Métropole et Jean-Luc Chailan, vice-président délégué au service public de l’Eau.

Quelle temporalité pour les travaux ?

Depuis 2019, plusieurs tranches de travaux ont déjà été réalisées sur les communes de Bernis et Langlade. Pour finaliser ce raccordement, plusieurs tronçons de canalisation sont prévus :

- le tronçon sous la RD14 entre Langlade et Clarensac dont les travaux sont actuellement en cours de réalisation.
- le tronçon sous RD14 en agglomération de Clarensac (entre le panneau d’entrée dans l’agglomération et l’impasse du Clos Saint-Martin) qui débiteront ce lundi 24 mars. [Voir les déviations et le phasage des travaux](#)
- le tronçon reliant le centre de Langlade, prévu en 2026

Quelle durée pour ces travaux ?

Les travaux devraient durer environ 6 mois (jusqu’à fin juillet) afin de créer les 800 m de canalisation en fonte qui représentent à eux seuls un montant de 800 mille euros HT.

Quel impact sur la circulation routière ?

De lourds impacts sur la circulation sont à prévoir, en raison de l’impossibilité de maintenir une voie de circulation durant les travaux. Les travaux seront donc réalisés par phase, des déviations des transports en commun et des véhicules légers sont à prévoir. [Voir les déviations pour les véhicules légers et pour les poids lourds supérieurs à 3,5 t.](#)

Sont impactés par ces travaux, l'ensemble des usagers empruntant la RD14, usagers de Clarensac et de Saint-Côme-et-Maruéjols qui passent par la commune de Clarensac pour rejoindre leurs domiciles.

Que devient l'ancien réseau de canalisation ?

Les réseaux existants (dits de distribution) conservent leur fonction première de « distribution ». La canalisation qui fait l'objet de ces travaux a pour objectif d'acheminer l'eau entre les communes.

Quelle est l'utilité du nouveau réseau de canalisation ?

Ce réseau permet de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune de Clarensac tout en venant compléter le système d'approvisionnement actuel. Ainsi, en cas d'incident en raison de certaines canalisations vieillissantes, il sera toujours possible de garantir une continuité de service pour les communes de ce secteur.

Nous nous excusons par avance de la gêne occasionnée et vous remercions de votre compréhension.

Supports à disposition :

1. [Déviations et phasage des travaux © Nîmes Métropole](#)
2. [Déviation pour les poids lourds de plus de 3,5t © Nîmes Métropole](#)

Contacts presse :

Tom Roussel

Directeur adjoint de la communication

06 63 63 11 39 / tom.roussel@nimes-metropole.fr

Agnès Vernier

Chargée de communication

04 66 02 54 20 / agnes.vernier@nimes-metropole.fr